



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 7 février 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2020/50 de la Municipalité, du 19 novembre 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nicola Di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 7 février deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe